

# Régulation et coopérations sanitaires

« Pour aller plus loin sur  
la coopération »

Réf. 2309

## Diplôme d'université

Session : du 12 octobre au 27 janvier 2016

6 unités d'enseignement, soit 18 jours de présentiel

Compatible avec une activité professionnelle

# Présentation du parcours

La recomposition de l'offre sanitaire est permanente sous l'influence des politiques publiques et des évolutions techniques et sociales. Les établissements de santé, publics et privés, sont les premiers affectés par ce nouvel environnement. **La régulation est plus pressante, la coopération s'impose comme une nouvelle dimension du management hospitalier.** Dernier avatar d'une pression coopérative sinon intégrative qui date de plus de 20 ans, le groupement hospitalier de territoire. Au moment où la loi « relative à la modernisation de notre système de santé » entre en application, il apparaît nécessaire de posséder une vision opérationnelle claire de ces changements, leurs enjeux, leurs acteurs et leurs outils, afin de les maîtriser et les anticiper.

**Le diplôme universitaire « Régulation et coopération sanitaires » (RCS) délivré par l'Université Paris-Ouest Nanterre-la Défense, dispensé en partenariat avec le CNEH, vous propose d'aller plus loin avec une formation approfondie de 18 jours en 6 unités d'enseignement de 3 jours.**

Son approche est innovante parce que :

- Construite sur un dialogue entre professionnels de la régulation et des établissements de santé
- Fondée sur l'expertise pluridisciplinaire et l'intervention en binôme
- Mêlant approfondissement universitaire et opérationnalité de terrain
- Traitant des concepts clés : territoire, parcours, ressources humaines, efficience et acceptabilité sociétale



L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense est une université pluridisciplinaire qui accueille chaque année plus de 32 000 étudiants. Forte d'environ 45 laboratoires de recherche, elle constitue aujourd'hui l'une des premières universités françaises et européennes. En son sein, l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), implanté dans le quartier de « La Défense », a pour mission statutaire de contribuer à la formation initiale et continue tous les agents publics.



Le CNEH, partenaire reconnu des établissements de santé depuis plus de 40 ans, associe les compétences de ses consultants et formateurs à l'expérience de professionnels hospitaliers pour conduire des missions de conseil et d'audit, animer des formations, organiser des rencontres et des colloques.



## Directeur du diplôme

**Benoît Apollis**, maître de conférences, directeur des études de l'IPAG

## Coordination pédagogique

**Hervé Tanguy**, directeur adjoint du CNEH

**Vincent Le Taillandier de Gabory**, IGAS honoraire



## Objectifs de la formation

Cette formation vise à professionnaliser la régulation et les coopérations sanitaires dans les établissements de santé, et à permettre aux professionnels d'acquérir les compétences nécessaires pour aller plus loin sur la coopération.

A l'issue de la formation, les participants :

- auront actualisé leurs connaissances et seront préparés à de nouvelles responsabilités, notamment sur le terrain de la coopération sanitaire.
- seront en mesure d'obtenir un diplôme universitaire.

---

## Public visé

Responsable d'animation territoriale, directeur d'établissement, président de territoire, directeur de territoire, chef de pôles, directeur des affaires juridiques, président de CME et toutes personnes amenées à traiter de la régulation et des coopérations sanitaires.

---

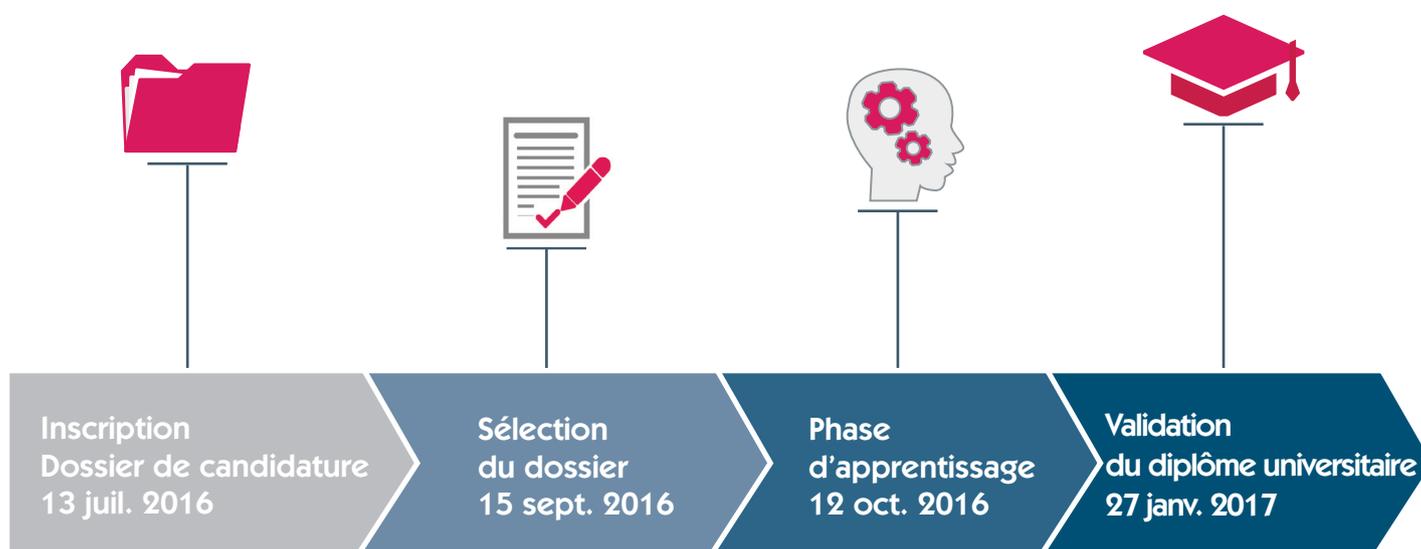
## Modalités pédagogiques

Le cycle se déroule sur une période de 18 jours, soit 6 unités d'enseignement de trois jours toutes les trois semaines.

Le groupe sera restreint à une vingtaine de participants.

Cette formation se tiendra dans les locaux de l'IPAG de l'Université Paris Ouest situé dans le quartier de La Défense au sein du Pôle universitaire Léonard de Vinci.

Ce cycle coûte 5000 € nets de taxe (dans le cadre de la formation continue).



## Unités d'enseignement

### Présenter la nouvelle régulation de l'offre de soins : Pourquoi ? Qui ? Comment ?

Présentation du DU, actualités et perspectives de la politique de santé et hospitalière

Évolution historique et juridique de la régulation de l'offre

Les nouveaux acteurs et outils : ARS, planification, plan triennal d'économies

Les attentes de l'opinion

La vision des usagers

L'acceptabilité sociale et politique de la recomposition de l'offre de soins



### Définir les nouveaux paradigmes : parcours de soins et territoire de santé

Bilan des recompositions et coopérations

Evolution du territoire : périmètre, pilotage

Parcours de soins et parcours de vie (médico-social), filières de prise en charge, réseaux

Cas pratiques

## Intervenants

A. Billy, ingénieure (ANAP)

S. Boussard, professeur de droit

J-Y. Copin, juriste, expert statutaire (CNEH)

M. Cormier, avocat au barreau de Paris

B. Dupont, directeur général (CHRU Nancy)

G. Echardour, directeur territorial (ARS IDF)

C. Genety, juriste (ARS IDF)

A. Georges Picot, consultant (Government & Healthcare)

S. Haas, chercheur (Nouvelle fabrique des territoires)

D. Jaffre, directeur de l'offre (ARS Bourgogne-Franche-Comté)

C. Keller, directrice d'hôpital (EHESP)

F. Laferrere, direction de l'offre (ARS IDF)

B. de Lard Huchet, juriste, experte en coopération (CNEH)

S. Leloup, directeur délégué (HAS)

O. Morel, PU-PH (CHRU Nancy)

A. Moyal, consultante (IEP Paris)

E. Paul, directeur adjoint (CH Sud Francilien)

C. Roldo, directrice adjointe (CHRU Nancy)

I. Trimaille, fonctionnaire territoriale (IDF)

E. Vigneron, professeur de géographie (Montpellier)

## Unités d'enseignement

### Construire les coopérations

Préparer la coopération : apports du conseil et du contrôle externe

Mettre en œuvre la coopération : étapes, outils, GCS, direction commune, fusion

Focus sur le GHT

*Cas pratiques*



### Faire vivre les coopérations

Quelle place et quel rôle pour les établissements privés ?

Quel positionnement du CHRU ?

Qu'apporte la HAS ?

Quel retour d'expérience des collectivités territoriales ?

*Cas pratiques*

### Gérer les coopérations

Les RH acteurs (in)volontaires des coopérations ?

Les coopérations sont-elles efficaces ?

### Travaux personnels

Mémoire diplômant.

L'évaluation se déroule en deux temps autour d'un exercice commun. Il s'agit pour les stagiaires de rédiger une note technique relative à un cas de coopération concret, de préférence en lien direct avec leurs fonctions ou leur environnement professionnels. Cette note, d'une vingtaine de pages, doit non seulement présenter le cas pratique mais également en proposer un traitement opérationnel, qu'il conviendra en outre de présenter à l'oral face un jury en fin de formation. La notation s'effectue ainsi à deux niveaux différents mais de coefficient équivalent : une note portant sur le rapport écrit et une note portant sur la soutenance orale du projet.





## Session 2016

Semaine 41 (du 12 au 14 oct.)  
Semaine 43 (du 26 au 28 oct.)  
Semaine 46 (du 16 au 18 nov.)  
Semaine 49 (du 7 au 9 déc.)  
Semaine 1 de 2017 (du 4 au 6 janv.)  
Semaine 4 de 2017 (du 25 au 27 janv.)

## Inscription

La participation à ce cycle est soumise à validation du dossier de candidature.  
Date limite de réception des dossiers de candidature : **13 juillet 2016**

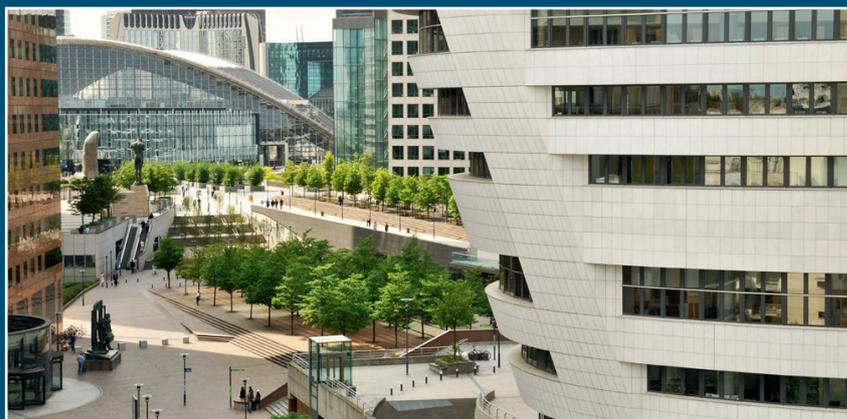
Retrait des dossiers d'inscription en ligne sur le site : <https://ipag.u-paris10.fr/>  
Résultats de la sélection des participants : 1<sup>er</sup> septembre 2016 au plus tard

## Pièces à joindre au dossier

- CV détaillé retraçant l'expérience professionnelle
- copie des diplômes universitaires et autres diplômes (traduits et certifiés pour les diplômes étrangers)
- copie pièce d'identité en cours de validité
- 1 photo d'identité avec nom et prénom au verso
- enveloppe A4 affranchie à 1,90 € avec coordonnées du participant
- copie de l'attestation de carte vitale

## Tarif

5000 euros nets de taxe, déjeuners inclus



## Lieu de la formation

Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
Institut de préparation à l'administration générale  
Pôle Universitaire Léonard de Vinci

Aile Ouest - 6<sup>e</sup> étage  
12 av. Léonard de Vinci 92400 Courbevoie

A proximité de la Grande Arche de La Défense,  
en face du centre commercial le CNIT.



# Conditions générales

## Déroulement d'une formation

### Convocation

En fonction de la situation du bénéficiaire :

- un contrat individuel de formation sera établi avec le bénéficiaire
- une convention sera établie avec l'organisme de prise en charge ou l'entreprise

Deux semaines au plus tard avant le début de la formation, une convocation vous sera adressée précisant l'intitulé de la formation, son programme, ainsi que le lieu de la formation (un plan d'accès est joint à la convocation).

### Horaires

Les stages se déroulent de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les horaires de début et de fin de stage sont précisés sur la convocation du participant.

### Déroulement

À l'ouverture du stage, l'intervenant vous rappelle l'objectif de la formation, son découpage pédagogique et recense vos attentes lors d'un tour de table de présentation. Une équipe formation est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

### Évaluation du stage

Nous portons une attention particulière au contrôle de la qualité de nos prestations. À l'issue du stage, chaque participant est invité à renseigner une évaluation. L'analyse de celle-ci permet de vérifier la conformité de la formation réalisée avec les objectifs et le contenu du programme prévus. Ce questionnaire sert également à apprécier la qualité de l'animateur et des prestations annexes (accueil, supports de cours, restauration...).

## Annulation ou abandon

1. En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise, formulée par écrit au moins 15 jours francs avant le début de l'action de formation précitée, le Service Commun de Formation Continue procédera au remboursement du montant des droits perçus, diminué de 10% du coût de la formation.

2. En cas d'absence du stagiaire, ou d'abandon de celui-ci avant le terme de la formation, le montant intégral des frais de formation demeure exigible. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

3. Le Service Commun de Formation Continue se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, le bénéficiaire, l'organisme financeur et/ou l'entreprise sont informés par écrit ou par tout moyen convenable et peut demander, soit le remboursement de l'intégralité du règlement déjà effectué, soit le report des frais de formation déjà versés sur une autre formation.

## Tarifs/Règlement

Tous les prix sont indiqués nets de taxes. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité. Nos tarifs sont forfaitaires. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée.

## Inscription

### UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

Éric Cornu

Responsable administratif de l'IPAG

☎ Tél : 01 41 16 73 72

✉ Mail : [ecornu@u-paris10.fr](mailto:ecornu@u-paris10.fr)

Bertrand Apollis

Chargé de mission à l'IPAG

☎ Tél. : 01 14 16 73 73

✉ Mail : [bertrand.apollis@u-paris10.fr](mailto:bertrand.apollis@u-paris10.fr)

## Information

### CNEH

Sylvie Liot

Responsable développement des formations

☎ Tél. : 01 41 17 15 76

✉ [sylvie.liot@cneh.fr](mailto:sylvie.liot@cneh.fr)

[www.ipag.u-paris10.fr](http://www.ipag.u-paris10.fr)

[www.cneh.fr](http://www.cneh.fr)